

Avec la sauvegarde de l'enfance Accompagner des enfants «brouillés » avec l'école pour les aider à se réconcilier

Notre service met en œuvre un soutien éducatif pour des mineurs orientés par un inspecteur de la protection des personnes du conseil général ou par un juge pour enfants.

La scolarité est toujours prise en compte dans le projet éducatif travaillé avec la famille et l'enfant.

Pour certains mineurs, particulièrement en difficulté et scolarisés en primaire, au collège et pour quelques uns en lycée nous mettons en place **un accompagnement à la scolarité**

L'équipe « accompagnement à la scolarité » rassemble une dizaine de personnes et **a la particularité d'être mixte (bénévoles et professionnels).**

L'intervention

C'EST QUOI ?

Ce n'est pas seulement de l'aide aux devoirs, il est important d'**instaurer une relation bienveillante mais exigeante pou soutenir le mineur afin de l'aider à réinvestir sa scolarité.**

COMMENT ?

- En rejoignant l'équipe de bénévoles et de salariés du Service.
- En proposant à un ou deux enfants **une heure de suivi individuel par semaine pendant toute l'année scolaire.**
- En étant en lien avec le travailleur social en charge de la mesure éducative.

Où

A la sauvegarde 42:

**94 Rue Gabriel Péri
42100 SAINT-ETIENNE**

Si l'idée de mettre vos compétences au service de ces enfants vous intéresse, nous serons heureux de vous accueillir dans notre équipe.

Pour nous rejoindre ou avoir Plus d'informations, prendre contact avec :

**Françoise BIGOT
coordinatrice:**

Tel : 04 77 25 30 34

@:f.bigot@sauvegarde42.fr